

MAIRIE DE TAYRAC

Le Bourg
12440 Tayrac

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 29/10/2018 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11
En exercice 9
Qui ont pris part aux délibérations : 9

Date de convocation : 22/10/2018

L'An Deux mil Dix-Huit, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de :
Mr GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre, Maire.

Présents: BARTHOULOT Marylène, CHABAS Jean-François, COUDERC Chantal,
FRAYSSINET Bernard, ISSANCHOU Claude, MANDIRAC Nathalie,
ROBERT Véronique, VABRE Annette.

Absents : LAGARRIGUE Jean-Claude, LOUVET Marthe,

MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance

Ordre du Jour

- Nommer les voies communales avec les chemins communaux et N° de maison
- Taxe de raccordement pour l'assainissement du bourg
- Délibération Statuts de la Cté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur
- Délibération Convention Vétérinaire
- Délibération nouvelle tarification Salle des Fêtes
- Délibération pour la reconduction de la taxe d'aménagement sur le territoire
- Délibération pour convention d'occupation du domaine public communal
ALLFIBRE
- *Questions diverses

-Dénomination des voies

Les conseillers sont consultés pour proposer des noms de rue dans les différents Hameaux.

-Taxe de raccordement pour l'assainissement du bourg. Aucune aide de Financement cette année.

Le Conseil Municipal avait décidé en date du 3/10/2016 par sa délibération 28-2016
Une part fixe à 100 €
Une part variable à 1.20 € le m3
La tarification sera définitivement adoptée après les rencontres avec Adour Garonne, Aveyron Ingénierie, La police de l'eau et les membres de la Commission Assainissement.

-Délibération Statuts de la Cté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur

Les Statuts de la Cté de Communes exposés par Mr le Maire sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

-Délibération pour une convention vétérinaire obligatoire

Après lecture par Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette Convention.

-Délibération nouvelle tarification Salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la location de la salle des fêtes à 150 € pour les habitants de Tayrac.

(délibération qui annule et remplace la délibération 27-2017).

-Délibération pour reconduction de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Tayrac

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire le taux de 1% de la taxe d'aménagement pour les 3 ans à venir à dater du 1^{er} janvier 2019.

-Délibération convention d'occupation du domaine public ALLFIBRE

Après lecture par Mr le Maire (armoire concernée à la Rode) le Conseil Municipal donne autorisation à Mr le Maire de signer la convention.

-Questions diverses

-Demande de commémoration du 11 Novembre. Diffuser sur le site et dans la presse le programme de la cérémonie.

-Le compte rendu du dernier Conseil n'a pas été mis sur le site.

-Demande d'un administré pour une modification du trajet de ramassage scolaire de collégiens-ligne Tayrac/Pradinas. Demande restée sans suite malgré plusieurs courriers.

-Cimetière de Tayrac : Stationnement des véhicules sur la voie

Fin de séance à 23 Heures

Fait à Tayrac, le 30/10/2018

Le Maire

GAILLARDON-BALDELLA Jean-Pierre



BARTHOULOT Marylène	CHABAS Jean-François	COUDERC Chantal	FRAYSSINET Bernard	ISSANCHOU Claude
		MANDIRAC Nathalie	ROBERT Véronique	VABRE Annette